



**PRÉFET
DE LA VIENNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES DE LA VIENNE**

COMMISSION DÉPARTEMENTALE DE LA PRÉSERVATION DES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET FORESTIERS
Consultation électronique du 30 mars au 6 avril 2021

Auto-saisine

DEMANDES

N° de dossier : PC 086 027 20 X 0009 (Zone Nord-ouest) + PC 086 027 20 X 0010 (zone Sud-est)
Date de dépôt au Secrétariat de la CDPENAF : 25/06/2020
Nom du pétitionnaire : SAS CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE DE POITIERS-BIARD
Commune : POITIERS-BIARD
Document d'urbanisme en vigueur : PLUi Grand Poitiers
Objet de la demande : Parc solaire au sol

PROJETS

Caractéristiques du demandeur :

Qualité du demandeur : Société

Le demandeur est-il propriétaire de la (les) parcelle(s) concernée(s) par le projet de construction/installation :

OUI NON
Si non, précisez :

Caractéristique des projets :

Zone Nord-ouest :

N° parcelle cadastrale : YC 44,45a,45b et YD 47

Surface projetée : 8,3 ha

Utilisation actuelle du sol : terres non exploitées, zone N2 du PLUi de Grand Poitiers

Zone Sud-est :

N° parcelle cadastrale : AV 90, 117

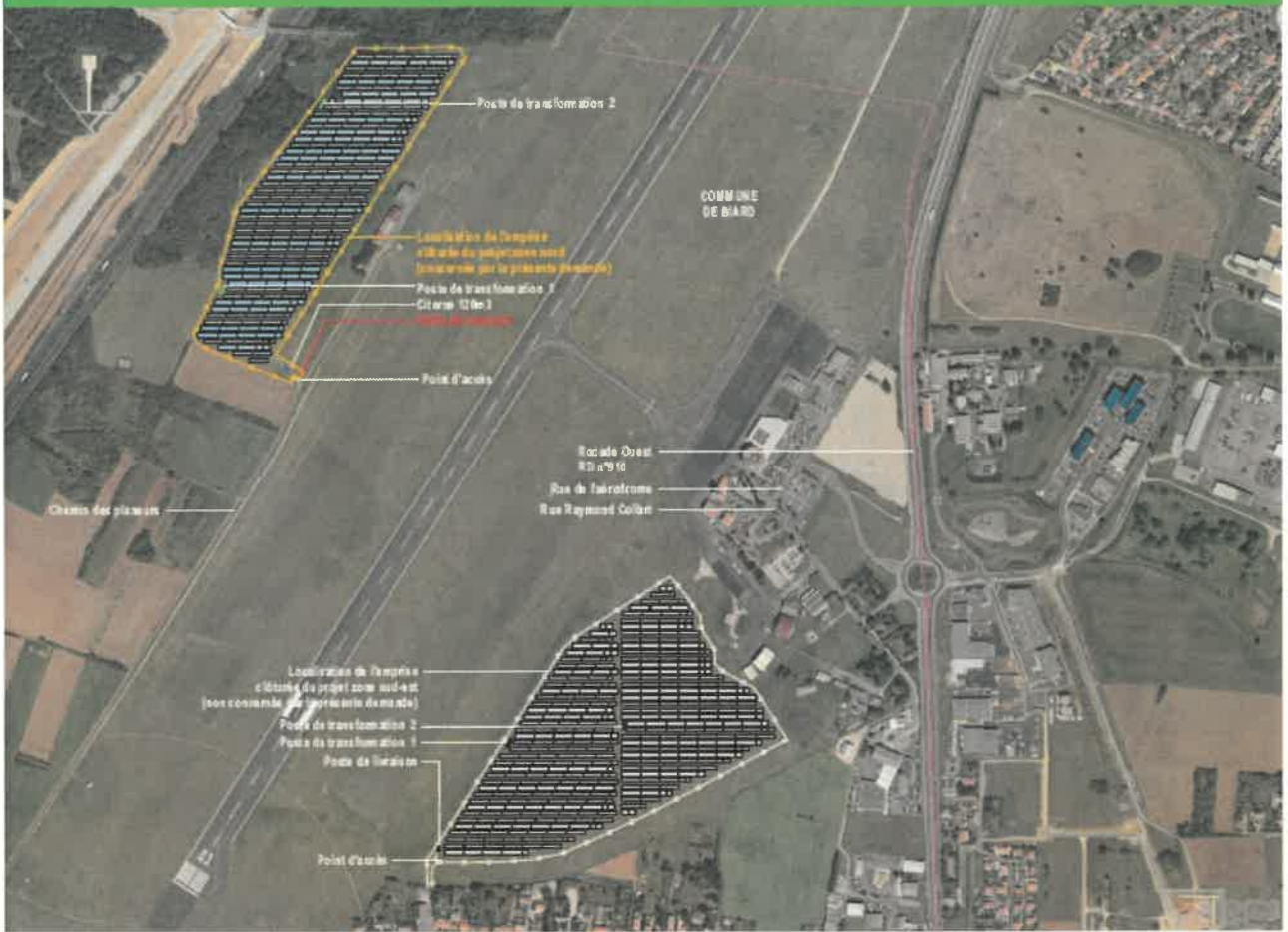
Surface projetée : 11,5 ha

Utilisation actuelle du sol : terres non exploitées, zone N1 du PLUi de Grand Poitiers

Justification des projets :

Création de deux parcs solaires au sol : deux permis ont été déposés pour deux zones distinctes, la zone Nord-ouest et la zone Sud-est

LOCALISATION DES PROJETS



PROPOSITION DE L'ADMINISTRATION
au regard de la préservation des espaces agricoles, naturels et forestiers

Favorable sous réserve de dérogation espèces protégées

En l'état des éléments fournis dans le dossier, il sera nécessaire que le pétitionnaire dépose une demande de dérogation au titre des espèces protégées. Des enjeux significatifs sont présents et concernent des espèces emblématiques (Azuré du Serpolet, Laineuse du Prunellier). Par ailleurs, le site est suivi et fait l'objet d'inventaires réguliers par Vienne Nature : il sera nécessaire de consolider l'instruction du dossier en particulier sur le volet espèces protégées.

AVIS DE LA CDPENAF
Consultation électronique du 30 mars au 6 avril 2021

Après en avoir débattu, l'administration modifie sa proposition en un avis favorable.

PC 086 027 20 X 0009 (Zone Nord-ouest)

Vote :

7 favorables,
5 défavorables,
1 favorable sous réserve,
1 abstention

Avis majoritairement favorable.

La commission adopte l'avis de l'administration.

Le président souligne l'importance de l'obtention de la dérogation espèces protégées.

PC 086 027 20 X 0010 (zone Sud-est)

Vote :

8 favorables,
5 défavorables,
0 favorable sous réserve,
1 abstention

Avis majoritairement favorable.

La commission adopte l'avis de l'administration.

Le président souligne l'importance de l'obtention de la dérogation espèces protégées.

07 AVR. 2021

Pour la Préfète de la Vienne et par délégation
Pour le Directeur Départemental des Territoires
Le Chef du Service de l'Économie Agricole
et du Développement Rural

Jean-Pierre PRADEL

